

Présentation

Le Mémorandum-AF présente le portrait général des résultats financiers des fabriques de paroisse en 2007 et quelques articles touchant le patrimoine religieux, des questions et réponses, diverses informations et la campagne de financement 2008.

De plus, les fabriques reçoivent avec ce numéro, deux documents :

- 1- Les comparatifs des cinq dernières années sur les opérations de leur fabrique, des comptes en fiducie et le comparatif du cimetière;
- 2- Le sommaire des états comparatifs des cinq dernières années de l'ensemble des fabriques.

Rémy Gagnon, responsable

Portrait général

Le nombre de fabriques est de 220, 120 desservent des paroisses de moins de 2000 personnes de population, 43 entre 2000 et 5000, 37 entre 5000 et 15000 et 20 de plus de 15000. 16 fabriques ont un budget d'opération de moins de 50 000 \$ par année, 96 entre 50 001 \$ et 100 000 \$, 79 entre 100 001 \$ et 200 000 \$, 20 entre 200 001 \$ et 500 000 \$ et 9 ont un budget de plus de 500 000\$.



En janvier 2007, en plus des prêtres qui sont curés, près de 1500 bénévoles sont engagés dans les assemblées de fabriques et dessertes: 160 à la présidence, 1314 comme marguilliers et marguillières et 30 comme syndics de desserte.

Situation financière

La situation financière des fabriques du diocèse n'a pas bougé par rapport à 2006. Les résultats de 2007 présentent pour une deuxième année de suite, un déficit. Il se chiffre à 720 674 \$. Au total 56 fabriques (25 %) ont un déficit d'opération régulière.

La tendance des postes budgétaires de revenus de dons, depuis 1997, varie très peu. Les revenus généraux n'augmentent pas et les dépenses régulières sont maintenues en fonction des revenus disponibles, forçant une majorité de fabriques à adopter une stratégie de réduction du personnel rémunéré, à un report dans le temps des investissements requis pour les réparations majeures sur leur parc immobilier et à la vente d'actif immobilier.

Revenus

Les revenus généraux ont augmenté de 2,1 M \$ (5.57 %) par rapport à 2006. Les campagnes de dons et offrandes représentent 72.91 % des revenus des fabriques de paroisse. Les dons, en 2007, sont les mêmes que ceux de 2006 (diminution de 2 713 \$ ou de moins 0.01 %).

Les revenus des services pastoraux (mariages, funérailles, publication paroissiale) ont augmenté de 290 484 (13,21 %) par rapport à 2006 principalement en raison de l'augmentation de revenus de funérailles de plus de 100 000 \$, de revenus de publicité de près de 50 000 \$ et de revenus supplémentaires de 100 000 \$ pour du programme de visites guidées à la cathédrale de Québec.

Faits saillants

Nombre de fabrique:	220
Revenus généraux:	40 M \$
Dépenses générales:	40,7 M \$
Revenus réguliers:	37,2 M \$
Dépenses régulières	33,8 M \$
Octrois	2,7 M \$
Travaux majeurs	6,9 M \$
Réserve générale	36 M \$
Déficit général	720 674 \$
Nombre de fabrique avec déficit des opérations régulières:	56 ou 25 %

Les revenus de location et d'intérêts se chiffrent à 4,1 M \$, en augmentation de 11.33 % par rapport à 2006.

Les octrois et subventions qui étaient en 2006 de 1 617 746 \$ sont, en 2007, de 2 784 240 \$, en augmentation importante de 1 166 494 \$ (72.11 %).

Dépenses

Les dépenses globales ont augmenté par rapport à l'année 2006 de 2,4 M \$ (6.41 %).

Les dépenses affectées aux salaires ont augmenté de 121 449 \$ (0.72%). L'étude statistique des budgets 2007 indique que le personnel en pastorale représente 40,4 % de la masse salariale nette et que le personnel de bureau et de soutien des fabriques est de 59,6 %.

Les salaires des équipes pastorales et du personnel et les activités pastorales et de culte, représentent 53 % des dépenses.

Petit lexique

Les revenus et dépenses "générales" incluent les octrois et travaux ou achats majeurs.

Les revenus et dépenses "régulières" excluent les octrois et travaux ou achats majeurs

Les frais reliés à l'énergie, aux assurances et à l'entretien-réparation du parc immobilier des fabriques ont augmenté de 976 530 \$ (10.42 %) et représentent 25 % des dépenses. Le chauffage du parc immobilier est passé de 3 092 820 \$ en 2000 à 4 627 485 \$ en 2007, soit une augmentation de 1 533 665 \$, soit près de 50 % en huit années financières complètes. Notons de plus que l'augmentation du prix du mazout des derniers mois ne se reflètent pas encore dans les résultats financiers de 2007.

Les travaux majeurs qui étaient en 2006 de 5,5 M \$ sont en 2007, de 6.8 M \$, une augmentation de 1.3 M \$ (23.69 %) et représentent 17 % des dépenses générales. Le parc immobilier représente 42 % des dépenses globales.

Résultats

Ensemble, les 220 fabriques ont un déficit d'exploitation de 720 674 \$. Le nombre de fabriques de paroisses montrant un déficit des opérations générales pour l'année 2007 est de 56 fabriques par rapport à 38 en 2006, 52 en 2005 et à 49 en 2004.

Réserve

La réserve nette de l'ensemble des fabriques a augmenté, passant de 34.5 M \$ à 36 M \$. Cette augmentation de 1 429 423 \$, combiné avec le déficit général d'opération de 720 674 \$ s'explique par la vente importante d'actif pour 1.4 M \$, et le transfert de fonds recueillis pour des investissements majeurs pour 773 000 \$.

Au terme de l'année financière 2007, un groupe de 207 fabriques avaient des réserves de l'ordre de 37 189 280 \$. La réserve de 133 fabriques a augmenté et celle de 87 a diminué. 13 fabriques ont une dette combinée de 1 234 010 \$.

Le ratio général au plan diocésain "réserve/revenus" est de 0.9, ce qui signifie que les fabriques ne pourraient maintenir théoriquement leurs activités que pendant 10 mois seulement sans aucun apport de revenus.

Placements et emprunts

Les placements sont de 34,3 M \$ en 2007 par rapport à 32,1 M \$, en 2006. Les emprunts sont de l'ordre de 2,3 M \$, une diminution de 330 500 \$.

FABRIQUES	Nombre	Déficit op. reg. 2007	Revenus de dons en diminution
Amiante, Lotbinière et Bois-Francs	41	10 ou 24 %	14 ou 34 %
Charlevoix et Orléans	33	7 ou 21 %	12 ou 36 %
Beauce	47	14 ou 30 %	13 ou 27 %
Portneuf, Lorette et Louis-Hébert	37	11 ou 30 %	12 ou 32 %
Québec et Laurentides	20	6 ou 30 %	8 ou 40 %
Rive-Sud	42	8 ou 19 %	14 ou 33 %
220 fabriques	220	56 ou 25 %	73 ou 33 %

Cimetières

185 cimetières sont administrés par les fabriques. 138 ont connu un surplus d'opération et 47 un déficit. Les frais d'entretien s'élèvent à 419 942 \$ et les travaux majeurs sont de 267 980 \$. La tendance générale du fonds "cimetière long terme" est à la hausse depuis 1997 et est de 12 263 119 \$.

Autres fonds

Les autres fonds sont destinés à diverses fins et appartiennent aux fabriques. Ces fonds totalisent 1 583 112 \$ en 2007.

La contribution diocésaine des fabriques

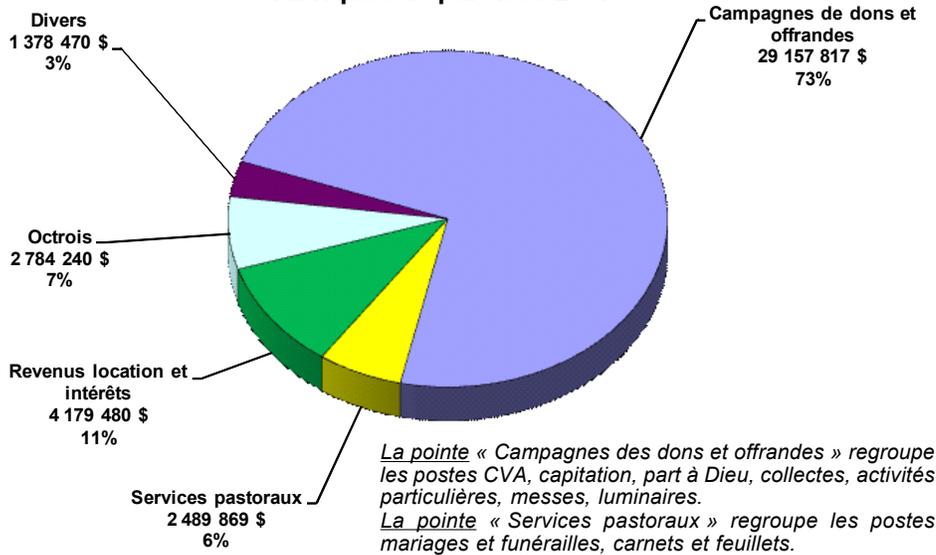
La contribution à la Corporation de l'Archevêque catholique romain de Québec (appelée communément diocèse) versée par les fabriques a été de 2 304 206 \$ ou 5.66 % des dépenses générales des fabriques. Ce montant combiné à celui du poste "culte et pastorale" représente 11 % des dépenses générales. Ces deux postes couvrent les dépenses reliées aux activités et services pastoraux selon les quatre dimensions de la mission de l'Église: la Parole (enseignement et catéchèse), la vie sacramentelle et de prière, la vie fraternelle et la charité.

La contribution diocésaine est à taux fixe depuis l'an 2000. Elle a été "indexée" à deux reprises en 2003 (2,25%) et 2006 (2%). Elle assure 36% des dépenses du diocèse. Les autres revenus diocésains sont des contributions des prêtres, des religieux, de l'Oeuvre du Grand-Séminaire, de collectes et du Fonds de prévoyance diocésain.

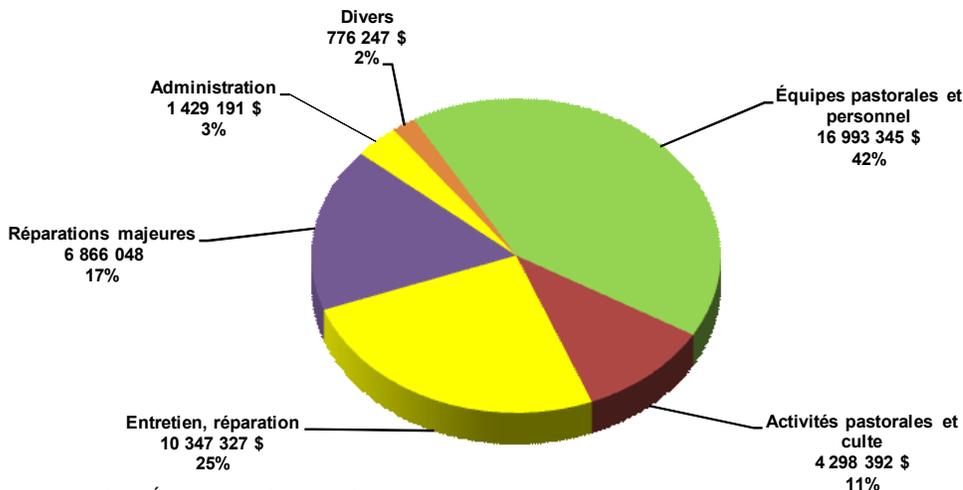
Le Fonds d'assistance aux fabriques

Le but de ce Fonds est d'aider de diverses façons, les fabriques de paroisse. L'aide aux fabriques est accordée soit sous la forme d'un prêt, soit en aide directe et indirecte. Pour les prêts, 12 fabriques ne pouvant emprunter auprès d'une institution financière ou ayant une situation financière difficile ont un prêt au fonds. L'aide directe se répartie principalement de la façon suivante : 214 000 \$ en aide directe pour les fabriques: programme carnet de santé, aide aux frais d'exploitation des églises de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Roch, travaux sur l'église Saint-Jean-Baptiste. L'aide indirecte se répartie comme suit: 50 000 \$ pour la campagne "média" de sollicitation de dons de mai 2007, 51 000 \$ pour le service-conseil pour les campagnes annuelles de sollicitation et sur le programme de dons planifiés, et 300 000 \$ pour le déficit actuariel du Fonds de retraite des employés laïcs (part des fabriques membres du régime).

Répartition des revenus des fabriques de paroisse 2007



Répartition des dépenses des fabriques de paroisse 2007



La pointe « Équipes pastorales et personnel » regroupe les postes salaires, bénéfices d'emplois, casuel et déplacement.

La pointe « Activités pastorales » regroupe les postes cultes, pastorale et contribution diocésaine.

La pointe « Entretien-réparation » regroupe les postes entretien et réparation, chauffage, électricité, loyer, taxes et assurances.

La pointe « Administration » regroupe les postes intérêts, téléphone, fourniture de bureau.

Remarques comptables suite aux rapports financiers 2007

1- Publication aux paroissiens et paroissiennes

Les fabriques doivent publier leurs états financiers (bilan et états des résultats) au plus tard le 28 février de l'année en cours. Cette obligation n'est pas une directive diocésaine mais une exigence de la Loi sur les fabriques à l'article 32.

2- Immobilisation et amortissement

Les comptes 180, 185 sont des comptes d'immobilisation. IL EST DEMANDÉ de s'en tenir qu'à la valeur de l'évaluation foncière des immeubles et terrains. Il est également demandé de ne pas inscrire des dépenses de réparations majeures, ni d'ammortissement dans ces comptes. Seulement l'achat d'un immeuble où la vente peut toucher ce type de compte.

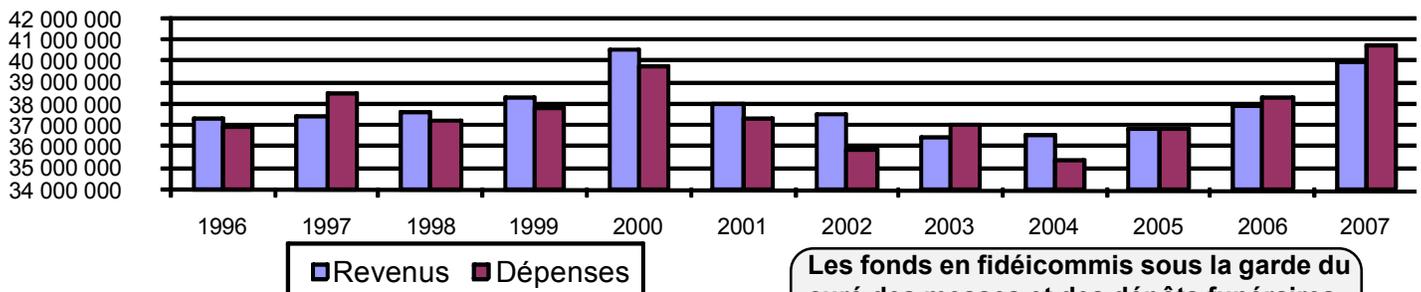
Pour les compte 190, qui concerne les biens meubles, objets de culte, oeuvres d'art, etc., n'y inscrire que la valeur d'acquisition ou la valeur confirmée par un spécialiste. Il n'y a pas d'ammortissement. Il est également demandé de ne pas inscrire des dépenses d'achat d'équipement bureautique et de matériel roulant.

Les fabriques étant des organismes sans but lucratif ne paient pas d'impôts et n'ont aucun avantage fiscal à utiliser l'amortissement. D'autre part la pratique comptable de l'ensemble des fabriques au Québec est de n'inscrire que la valeur réelle d'un immeuble qu'au moment de son acquisition ou de sa vente. Cette pratique vaut également pour le service de cimetière paroissial.

3- Inscription compte à compte

Il est demandé d'éviter le plus possible l'inscription, dans un même poste, d'un revenu et d'une dépense. Cette méthode s'applique uniquement lorsqu'il y a un crédit ou un rabais, par exemple la ristourne de la Mutuelle sur la dépense d'assurance, ou le retour d'une somme payée en trop sur un contrat de service.

Revenus et dépenses depuis 1996



Les fonds en fidéicommiss sous la garde du curé des messes et des dépôts funéraires

Le fonds des messes est de 1 211 389 \$.

Le fonds dépôts funéraires est de 3 434 986 \$.



Conseil du patrimoine religieux Aide 2008-2009

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

Le 3 avril 2008, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Christine St-Pierre, a annoncé l'attribution d'une enveloppe de 14,1 M\$ au Conseil du patrimoine religieux du Québec. Une partie de cette enveloppe, 500 000 \$, sera réservée au deuxième volet du programme de subvention, soit la restauration des oeuvres d'art et des orgues.

Pour le diocèse de Québec, l'aide accordée est de 2 988 000 \$ de subvention pour des travaux de 4 395 000 \$ dans 14 projets pour 14 fabriques. Cette somme couvre 43 % des demandes présentées en 2008.

Région de la Capitale-Nationale

Église Saint-Casimir	62 560 \$
Église Saint-Dominique	489 600 \$
Église Sainte-Agnès	85 000 \$
Église Sainte-Famille	38 216 \$
Église Saint-Joachim	77 974 \$
Église Saint-Louis	130 560 \$
Église Saint-Sauveur	163 051 \$
Église Saints-Martyrs-Canadiens	365 000 \$
Église Très-Saint-Sacrement	203 456 \$

Pour la région Chaudière-Appalaches

Église Notre-Dame-de-la-Victoire	207 400 \$
Église Saint-Elzéar	467 605 \$
Église Saint-Isidore	528 360 \$
Église Saint-Joseph	30 658 \$
Église Saint-Vital	138 600 \$

D'autre part, il y a 269 églises dont 99 ayant la cote A, B ou C. Seules ces églises (37 % des églises) peuvent être éligibles dans les faits au programme actuel administré par le Conseil du patrimoine religieux.

Tout en étant reconnaissant envers l'État pour cette aide, il faudra trouver et développer d'autres solutions pour combler les besoins en investissements majeurs dans la prochaine décennie pour les 170 autres églises (63%).

Rappel

Les fabriques propriétaires d'une église cotée A, B ou C ont reçu en mars, une lettre de M. Jean Tremblay au sujet de la planification triennale des demandes d'aide auprès du Conseil du patrimoine religieux. Dans cette lettre il est demandé:

- de présenter les projets à réaliser en 2011
- de présenter des projets qualifiés de très urgent pour 2009
- de commander auprès d'un professionnel un carnet de santé ou s'il a plus de 2 ans de le faire mettre à jour.

La date limite pour faire une demande est le **6 juin 2008**. Les projets présentés dans le passé pour 2009 et 2010 sont déjà inscrits sur la liste du Conseil.

Régions adm in istratives	Nombre de fabriques en 2008	Églises propriété d'une fabrique	Églises propriété autres	Cotation 2003 CPR-MCC						Statut juridique selon la Loi sur les biens culturels		
				COTE A	COTE B	COTE C	COTE D	COTE E	Non cotée X	Statuts provinciaux	Statuts municipaux	
Capitale-Nationale	92	122	4	9	14	22	22	6	53	22	2	
Chaudière-Appalache	112	124	0	3	23	20	44	14	20	14	4	
ESTRIE	6	6	0	0	2	3	0	0	1	1	1	
Centre-du Québec	12	11	2	0	0	3	3	2	5	0	0	
Total	222	263	6	12	39	48	69	22	79	37	7	
				Total de 99 églises ou (37 %)								
		Total	269						Total	269	Total	44

Patrimoine religieux et Loi sur les biens culturels



Une consultation publique sur la proposition pour une loi du patrimoine culturel qui modifierait l'actuelle *Loi sur les biens culturels* est en cours. Le Livre vert "*Un regard neuf sur le patrimoine culturel*" présente les grandes lignes des changements visés.

L'Église catholique de Québec, par son Comité du patrimoine religieux, a présenté un mémoire le 14 avril. Un total de 14 recommandations sont déposées.

Au sujet des programmes d'aide financière, la recommandation est la suivante:

Identifier spécifiquement le patrimoine religieux dans le projet de Fonds renouvelable pour la protection du patrimoine culturel:

- en étant complémentaire au programme existant notamment de la Conseil du patrimoine religieux du Québec;
- en prenant en considération les frais d'exploitation et les coûts d'énergie des immeubles;
- en soutenant les fabriques pour la réalisation des inventaires et des états des lieux;
- en prévoyant du soutien pour la conservation et diffusion du patrimoine archivistique;
- en aidant pour des programmes de sensibilisation et de formation.

Le mémoire souligne:

- L'absence remarquée de référence au patrimoine religieux, lequel occupe sans contredit un espace majeur dans notre société.
- Le manque de considération de la question du patrimoine archivistique privé.
- L'Église catholique de Québec reconnaît qu'elle ne peut aujourd'hui assumer seule la charge de conserver et de valoriser le patrimoine religieux qui est sien et dont elle est la gardienne au nom de sa mission et pour le bien de la collectivité québécoise.
- L'Église désire une coopération et un partenariat exemplaires entre tous les intervenants - citoyens, institutions, sociétés et associations, municipalités, État.
- Le fil conducteur des recommandations
 - Le patrimoine religieux témoigne, et ce, pour les générations actuelles et à venir, de la vie quadri-centenaire de la société québécoise à travers tous ses aspects culturels, culturels, économiques et politiques.
 - Il engage la responsabilité de tous.

Le texte du mémoire est disponible sur la page Internet du Département des fabriques et le texte du mémoire de l'A.É.C.Q. sur le site "<http://www.eveques.qc.ca/>".



Questions posées dans les dernières semaines

1- Que faut-il envoyer pour l'approbation officielle et légale d'un emprunt ?

Pour fin d'approbation légale, il faut :

- un extrait certifié de la résolution d'emprunt de l'assemblée des paroissiens;
- un extrait certifié de la résolution de l'assemblée de fabrique qui adoptera le règlement d'emprunt définitif (capital, taux, durée, signataire.) Par certifié, on entend un document portant le sceau de la fabrique avec la signature du secrétaire d'assemblée de la fabrique.



2- Existe-il un exemple pour remplir les rapports d'organisme de bienfaisance T3010 au fédéral et TP-985.22 au provincial ?

Oui, un exemple existe et est disponible uniquement sur demande par courriel auprès du Département des fabriques.

3- Est-ce que nous avons droit à l'entente entre le Département des fabriques et Postes Canada pour un envoi postal majeur ?

L'entente touche uniquement du Service Média-poste sans adresse. Cette entente est que les fabriques sont considérées par Poste Canada comme des "succursales" du diocèse de Québec, ce qui permet à celles-ci d'avoir le tarif en vigueur de ce service. Vous devez communiquer avec le représentant des ventes de Poste Canada ou le Réseau du service aux entreprises au 1 800 260-7678 pour devenir client sous la convention de l'Archidiocèse de Québec. Dès lors, Poste Canada va faire compléter un " FORMULAIRE D'ACTIVATION D'UNE CONVENTION " (40-076-718E) et demander une lettre du diocèse qui confirme que vous êtes une "succursale" du diocèse. Cette lettre est préparée par le Département des fabriques.

4- Quelles sont les démarches pour obtenir une autorisation préalable et spécifique du diocèse pour l'achat d'un columbarium de plus de 15 000 \$?

Il faut procéder en deux étapes

Première étape:

Présenter les documents suivants :

- Le plan d'affaire démontrant la viabilité du projet et le budget du projet pour l'achat et l'installation, incluant l'aménagement;
- Un croquis de l'installation et du columbarium;
- Le plan de financement (revenus et dépenses, coût d'intérêt sur emprunt s'il y a lieu, etc.);
- La description des démarches pour trouver le meilleur prix (par soumission ou par achat ?);
- Communiquez avec le Département du Bâtiment : M. Jean Tremblay, 688-1211, # 305.



Deuxième étape

Présenter deux résolutions officielles selon les règles de l'art:

A : La première pour indiquer le budget total du projet (achat, installation, aménagement et le plan d'affaire, etc.);

B : La deuxième qui accorde le contrat d'achat à une firme pour le columbarium. Une fois approuvé par l'Évêque, la fabrique pourra signer le contrat d'achat et réaliser le projet.

S'il y a un emprunt il faut les résolutions de l'assemblée des paroissiens et de l'assemblée de la fabrique.

5- Peut-on prendre l'argent dans le compte de l'entretien à long terme puisque le columbarium c'est pour le cimetière?

Non, il n'est pas possible d'utiliser les fonds en fidéicommiss long terme pour financer un emprunt quel qu'il soit ou acheter un columbarium. La Fabrique a le choix d'utiliser son avoir (dit réserve) propre ou celui du service du cimetière (dit annuel), ou procéder par emprunt à une institution financière (avec les résolutions requises par la Loi sur les fabriques).

6- Quelle est l'unité de classification des fabriques auprès de la CSST ?

Unité de classification : 611000

Taux 2008 : 1,31 \$

7- Sur les fiducies funéraires: À la suite de la constitution d'une fiducie funéraire cela suppose qu'il n'y a plus d'inhumation dans ce lot car habituellement seul le concessionnaire autorise les inhumations dans son lot. Est-ce que les fiduciaires deviennent responsables d'autoriser une inhumation ?

Tant que le concessionnaire est vivant, c'est lui qui autorise ou non l'usage de sa concession.

Il est utile que celui-ci précise dans l'acte de constitution de la fiducie, après sa mort, s'il autorise les fiduciaires à accepter des inhumations dans la concession et ce pour qui. Il peut prévoir également par testament, léguer le droit de concession à une personne de son choix laissant uniquement à la fiducie les charges financières de la concession. Sinon il ne sera pas possible l'usage de la concession pour d'autres inhumations.



Les états des résultats de la Corporation de l'Archevêque catholique romain de Québec ne seront pas disponibles avant la fin d'avril. Ils seront communiqués dans la revue Pastorale Québec, en août 2008.

NOMINATIONS DE VICAIRES ÉPISCOPAUX TERRITORIAUX

À compter du 1er août 2008, deux nouveaux vicaires épiscopaux entre en fonction: l'abbé Denis Bélanger, sr, actuel curé des paroisses Saint-Yves et Saint-Louis-de-France, sera vicaire épiscopal des Régions pastorales de la Rive-Nord, et l'abbé Paul Lortie, actuel curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, sera vicaire épiscopal des Régions pastorales des Appalaches. Ils remplacent l'abbé Daniel Gauvreau et l'abbé Paul-Henri Plamondon. Merci pour leur contribution comme vicaires épiscopaux au cours des dix dernières années. Félicitation aux abbés Denis Bélanger et Paul Lortie qui ont accepté cette responsabilité.

Tournée de formation



De janvier à mars, j'ai eu le plaisir avec Jean Tremblay, d'animer 7 soirées de formation pour les membres des assemblées de fabrique. Au total 162 personnes de 63 fabriques y ont participé.

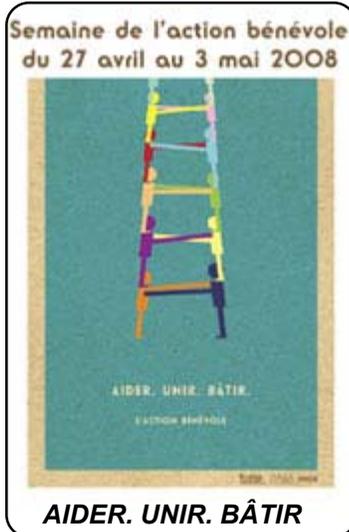
Merci à tous et à toutes!

RG

Dates à noter



19 avril au 9 mai: Campagne média pour la sollicitation de dons des fabriques de paroisse.
11 au 13 juin: Symposium théologique
15 au 22 juin: Congrès eucharistique
Septembre et octobre: Préparation des budgets 2009
10 décembre: date limite pour renouveler ou proposer une personne pour la présidence d'une assemblée de fabrique.



Du 19 avril au 4 mai 2008

CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUELLE 2008

La campagne publicitaire se déroulera cette année du samedi 19 avril au dimanche 4 mai 2008. Le Journal de Québec, Le Soleil et la radio CITF Rock-Détente ont été choisis pour couvrir l'ensemble du Diocèse. Plusieurs radios et journaux régionaux s'ajoutent à cela pour rejoindre encore plus de personnes sur votre territoire.

Habituellement, il est avantageux de faire votre campagne de capitation ou de rappel de la CVA au même moment car vous pouvez profiter de ce 'bain médiatique'. De cette façon, vos paroissiens entendent l'invitation plus souvent. Si, de plus, vous utilisez le même thème, vos paroissiens entendent aussi le même message! Pour ceux qui font leur campagne à un autre moment de l'année, vous pouvez vous servir de ce moment-ci pour en faire votre période de rappel.

Voici les instruments disponibles :

- o L'affiche couleur 22" X 34" (gratuite)
- o Le signet couleur (gratuit)
- o Le panneau couleur 4' X 8' (175\$ + tx)



Pour les affiches et les signets, vous pouvez commander directement à l'imprimerie au 418 688-1211 poste 245.
Pour les panneaux, vous devez me contacter au 418 688-1211 poste 209.

Martin Gauthier
Conseiller en dons planifiés et financement
martin.gauthier@diocesequebec.qc.ca

Pour les outils de campagne, consultez:
http://www.diocesequebec.qc.ca/fabriques/dons/outils_promo_annuels.htm

Document sur l'ordonnance des ministres ordonnés :

Texte d'interprétation de l'Ordonnance 2008 relative au traitement des ministres ordonnés du 23 novembre 2007: http://www.diocesequebec.qc.ca/fabriques/pdf/int_ordonnance_2008.pdf

Ressources à consulter

Service-conseil du Département des fabriques pour les activités de financement par dons des fabriques: Martin Gauthier, 1-418-688-1211, poste 209, ou par courriel : martin.gauthier@diocesequebec.qc.ca

Département du bâtiment: Jean Tremblay, responsable, 1-418-688-1211, poste 305, ou par courriel : jean.tremblay@diocesequebec.qc.ca. Visitez la page Internet du Département du bâtiment: <http://www.diocesequebec.qc.ca/services/administratifs/batiment/index.htm>

Département de l'informatique: Michel Soucy, responsable, 1-418-688-1211, poste 246, ou par courriel: michel.soucy@diocesequebec.qc.ca

Département des fabriques: Consultez régulièrement la page Internet, <http://www.diocesequebec.qc.ca/fabriques/> pour les mises à jour régulières du **Cahier des membres de l'assemblée de fabrique.**

